



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT CONTINUE DE CROÎTRE POUR L'INSTANT



Les travaux d'amélioration de la performance énergétique soutiennent largement le secteur de l'entretien rénovation."

+ 2,5%

L'activité des entreprises artisanales du bâtiment croît toujours au 1^{er} trimestre 2018.

La forte progression de la construction neuve permet aux entreprises artisanales du bâtiment d'enregistrer une croissance de 2,5 % encore ce trimestre.

Le Président confédéral accueillait la presse ce vendredi pour lui présenter la dernière note de conjoncture. Les résultats sont positifs puisque l'activité des entreprises artisanales du bâtiment enregistre une croissance de 2,5 % largement due au dynamisme de la construction neuve (+ 5 %) malgré des conditions climatiques défavorables ces derniers mois.

L'entretien rénovation, qui n'enregistre qu'une croissance de 0,5 % en ce début d'année, serait certainement en négatif s'il n'avait pas été tiré par les travaux d'amélioration de la performance énergétique (+2,5 %) encore ce trimestre.

On soulignera à cet égard l'impact du CITE sur la bonne tenue de ce secteur, ce qui laisse craindre des résultats beaucoup moins favorables pour les mois à venir, lorsque les restrictions décidées par le Gouvernement en fin d'année dernière concernant le CITE produiront leur plein effet. On peut donc s'attendre, dès le second semestre, à une baisse des travaux d'installation de chaudières fioul et de menuiseries.

Cette croissance relativement faible dans l'entretien rénovation reste étonnante car si les intempéries ont gêné les chantiers, la vigueur des ventes de logements anciens (+ 11 %) aurait dû booster cette activité

puisque l'on sait que les achats dans l'ancien sont généralement suivis de travaux. Cela n'a pas été le cas, à moins que les travaux aient été réalisés autrement que par les entreprises.

Les différences notables de niveau d'activité entre les métiers tendraient à valider cette hypothèse : les travaux d'aménagement, peinture et décoration stagnent depuis un an à 1,5 % quand toutes les autres professions ont vu leur activité progresser en 2017 et même très fortement au dernier trimestre.

De même, toutes les régions ne sont pas logées à la même enseigne vis-à-vis de cette croissance tant les écarts d'une région à l'autre sont grands : + 0,5 % en Centre Val-de-Loire et 4,5 % dans le Grand Est.

Les tendances observées ce trimestre devraient se poursuivre au deuxième trimestre. En effet, les permis de construire sont à la hausse (+ 8 %) et les mises en chantier encore plus nettement (+ 12,5 %), même si les carnets de commandes, qui restent encore favorablement orientés, se renouvellent moins facilement en entretien-amélioration.

De toute évidence, si l'activité des entreprises artisanales du bâtiment se maintient à un bon niveau aujourd'hui, il ne faudrait pas que de nouvelles restrictions viennent bousculer cette fragile reprise.

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

LA FRANCE VEUT DÉVELOPPER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE



Créer des machines dotées d'une intelligence quasi humaine, tel est le concept de l'intelligence artificielle.

Ingénieurs et experts doivent piloter des ordinateurs encore plus performants et développer de nouveaux logiciels. Inutile de souligner que tous les secteurs de l'économie sont concernés par ce développement inéluctable. Pour autant, dans le rapport qu'il a remis au Gouvernement sur l'intelligence

artificielle, le député de la majorité Cédric Vilani (par ailleurs mathématicien de haute volée et lauréat de la médaille Fields) préconise de limiter les efforts à 4 secteurs dans un premier temps : la santé, la défense, la mobilité et l'environnement. On voit bien comment l'intelligence artificielle pourrait révolutionner, à terme, le bâtiment, en permettant la réalisation de diagnostics plus précis ou en encadrant plus strictement les consommations d'énergie, par exemple.

La question a d'ailleurs déjà intéressé le groupe de travail « Réflexion bâtiment responsable 2020/2050 » mis en place par Qualibat. Ce groupe relève que l'IA pourrait ainsi, à partir de capteurs et d'objets connectés, identifier les usages, les anticiper et les moduler. Une nouvelle porte s'ouvre pour les bâtiments connectés !

→ LE LABEL E+C- POURRAIT ÊTRE BIENTÔT RÉVISÉ

Le Secrétaire d'État, Julien Denormandie, a annoncé que le Gouvernement envisageait de revoir le référentiel du label E+C- afin de lui apporter plus de souplesse.

On rappellera que le Gouvernement a prévu de renforcer les exigences de la RT 2012 dans le cadre d'une nouvelle réglementation environnementale pour les constructions neuves et que son objectif est de tendre vers des bâtiments à énergie positive mais à faible empreinte carbone.

C'est dans cet esprit que le label E+C- a été créé et expérimenté. Or, le retour d'expériences montre que le dispositif est trop strict et ne permet pas aux professionnels qui le souhaiteraient de développer un volet plutôt que l'autre, c'est-à-dire miser sur une très haute qualité énergétique ou bien sur une très haute qualité carbone.

L'administration a indiqué qu'elle prendrait l'avis des professionnels à ce sujet, notamment dans le cadre du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique.

→ L'ADEME ET ACTION LOGEMENT SIGNENT UNE CONVENTION

L'objectif de ce partenariat est de contribuer à accélérer la rénovation énergétique des bâtiments résidentiels.

Il s'agit, en premier lieu, de proposer des prêts et des aides aux propriétaires bailleurs pour les encourager à engager des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du dispositif mis en place par Action Logement et appelé « Louer pour l'emploi ».

L'objectif poursuivi par Action Logement est de mettre sur le marché une offre locative privée, performante sur le plan énergétique, afin de faciliter la mobilité des

salariés. Cette convention de partenariat prévoit par ailleurs de s'appuyer sur les plateformes territoriales de la rénovation énergétique et les espaces infos énergie pour renforcer les collaborations entre les deux partenaires, leurs filiales et leurs salariés.

Enfin, Action Logement entend mieux faire connaître ses aides, outils et services en matière de rénovation énergétique afin d'encourager leur utilisation.

La priorité de l'Ademe et d'Action Logement porte sur les ménages les plus modestes.

→ DÉCHETS : LES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION S'OPPOSENT À LA CRÉATION D'UNE FILIÈRE REP IMMÉDIATE ET SANS CONCERTATION

Le Président du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques a remis un rapport à Nicolas Hulot dans lequel il préconise la création d'une filière de responsabilité élargie du producteur (REP) pour favoriser le recyclage des déchets de construction.

Jacques Vernier constate, en effet, dans son rapport que les matériaux issus des démolitions et des rénovations représentent un volume très important et sont, pour beaucoup, tout à fait recyclables.

Il préconise donc, sans avoir entendu les acteurs de la filière, que l'obligation de reprise des déchets qui existe déjà pour les distributeurs de matériaux (à l'exception des GSB) soit assortie d'une éco contribution comme c'est déjà le cas pour nombre de filières et qui permet de financer la collecte, le tri et le recyclage des produits usagés.

Cette idée a provoqué une levée de boucliers parmi les acteurs de la filière construction, y compris parmi les spécialistes du recyclage et de la valorisation des déchets.

Ainsi, ces derniers craignent qu'une nouvelle filière REP soit confiée à des organismes inexpérimentés et y voient une concurrence pour leur propre activité, sachant qu'ils investissent plus de 1 milliard chaque année dans des installations de recyclage. Les acteurs du bâtiment s'érigent également contre les préconisations du rapport Vernier.

Aucune organisation n'a été auditionnée dans le cadre de l'élaboration de ce rapport qui ignore donc superbement toutes les initiatives déjà prises par le bâtiment en matière de déchets.

La CAPEB s'est associée à un communiqué de presse commun avec, notamment, l'AIMCC, pour contester cette méthode qui fait fi de toutes les actions en cours.

On rappellera à cet égard que la France valorise déjà 67 % de ses déchets de bâtiment, c'est-à-dire un niveau très proche de l'objectif de valorisation de 70 % fixé pour 2020. Les acteurs du bâtiment appellent donc le Gouvernement à la concertation plutôt qu'à l'application de mesures inappropriées !

42 MILLIONS

C'EST LE NOMBRE DE TONNES DE DÉCHETS PRODUITS PAR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

ÉCONOMIE

→ RÉFORME DE LA FISCALITÉ LOCALE : LES ÉLUS S'INQUIÈTENT

La suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables d'un côté, l'alourdissement des charges des Collectivités de l'autre, les élus locaux sont d'autant plus inquiets que le Chef de l'État ne semble pas vouloir ralentir le rythme de ses réformes.

Au contraire, l'exonération de la taxe d'habitation pour tous serait avancée d'une année et s'appliquerait dès 2020 au lieu de 2021. Néanmoins, le Gouvernement a conscience du malaise des Collectivités et a proposé que les revenus soient partiellement pris en compte dans le calcul de la taxe foncière. Mais cette idée soulève bien d'autres questions et pourrait contribuer à creuser l'écart entre les communes riches, où s'installent les ménages les plus fortunés et les communes moins dotées qui accueillent une population plus modeste. Les solutions sont d'autant plus limitées que le Ministre de l'Economie a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de nouvel impôt pendant le quinquennat. La question deviendra épineuse en 2020, année prévue pour engager une réforme de la fiscale locale, puisque nous serons alors en pleine municipales et 2 ans avant les présidentielles.

LOBBYING

→ ÉLAN/PRÉFABRICATIONS : LA POSITION DE LA CAPEB CONFORTÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT



Le projet de loi ELAN (logement et aménagement numérique) prévoyait initialement, entre autres, d'encourager les préfabrifications et les offres variables, ce à quoi la CAPEB s'était vivement opposée.

En effet, nous considérons qu'il s'agit là d'un moyen de contourner le principe de l'allotissement et de générer un marché global. Sur ces bases, la CAPEB avait demandé la suppression de cette disposition du projet de loi. Sans succès. C'était sans compter sur le Conseil d'État. Examinant le texte, celui-ci a relevé que, par rapport à d'autres filières, une dérogation des règles des marchés publics sur les offres variables au seul bénéfice de la construction conduirait à rompre le principe d'égal accès à la commande publique. Cette disposition ne figure donc plus dans le projet de loi qui sera examiné par les parlementaires. C'est une bonne nouvelle mais nous restons vigilants toutefois pour qu'elle ne soit pas réintroduite sous une autre forme pendant le débat.

SOCIAL

→ SANTÉ AU TRAVAIL : LES PARTENAIRES SOCIAUX DEMANDENT AU GOUVERNEMENT D'ACCÉLÉRER

Les partenaires sociaux de la branche Accidents du Travail/ Maladies professionnelles de la sécurité sociale souhaitent pouvoir utiliser l'excédent de la branche pour financer un grand plan de prévention des risques professionnels.

Ils souhaitent que le plus grand nombre d'entreprises puisse être accompagné dans leurs actions de prévention, et ce, pour tous les secteurs d'activité. Leur objectif est d'encourager des démarches pérennes et

durables de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au sein des entreprises. Les partenaires sociaux ont rappelé au Gouvernement que lui-même avait fait de la prévention une priorité dans son dernier « Plan national santé au travail » et l'appellent donc aujourd'hui à passer aux actes en soutenant leur action. L'U2P s'est associée à cette démarche collective des partenaires sociaux gestionnaires de la branche AT/MP.



GOUVERNEMENT

→ FRANCE COMPÉTENCES : UNE NOUVELLE AGENCE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C'est l'une des nouveautés apportées par le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel ». Ce futur établissement public, appelé « France compétences », viendra remplacer trois grandes instances nationales de la formation (FPSPP, COPANEF et CNEFOP) et aura plusieurs missions. Il devra notamment veiller à harmoniser les coûts des contrats d'apprentissage lorsqu'il s'agit d'un même diplôme ou titre professionnel. Il sera chargé de fixer le cadre d'évaluation de la qualité des actions dispensées par tous les prestataires de formation, y compris les CFA.

On relèvera à cet égard que l'activité des organismes de formation devrait être à l'avenir conditionnée à l'obtention d'une certification attribuée par le Cofrac. France compétences assurera la péréquation financière des fonds de l'alternance auprès des futurs opérateurs de compétences, qui viendront remplacer les OPCA. Il versera une dotation publique aux régions au titre de l'apprentissage, puisque ces dernières se verraient retirer par la loi leur compétence historique et décentralisée sur l'apprentissage.

France compétences assurera la répartition des fonds pour le financement du compte personnel de formation (CPF), de la formation des demandeurs d'emploi et des actions de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés. Nos entreprises ne seront pas concernées par ces nouvelles « coulisses » du système de formation professionnelle puisqu'elles verseront toutes leurs contributions à un seul collecteur : l'URSSAF. Mais comme la mise en place de ces nouveaux circuits devra s'effectuer sur un temps court, les administrateurs de France Compétences que seront les représentants de l'État, des Régions et des partenaires sociaux interprofessionnels ont devant eux un chantier considérable. Enjeu : que tous ces financements arrivent en temps et en heure et soient correctement fléchés (l'exemple de la DSN nous montre que ce n'est pas si simple) afin que nos entreprises puissent continuer à former leurs salariés dans des conditions satisfaisantes, sans rupture de charge !

MÉTIERS

→ L'IMPRESSION 3D SE DÉVELOPPE

L'activité des entreprises spécialisées dans l'impression 3D a connu une croissance annuelle de 20 % en 2017.

Encore balbutiante il y a peu, cette activité se développe de plus en plus vite en profitant, et en générant elle-même, une succession d'innovations. Le prototype est loin. Les spécialistes sont maintenant passés à la petite, voire la moyenne, série. Après le plastique, l'imprimante 3D utilise désormais toutes sortes de matériaux : le sable, la céramique, le métal, etc. Ce sont évidemment autant de nouvelles opportunités qui s'ouvrent et autant de nouveaux secteurs qui s'intéressent à la fabrication « additive ».

L'activité a pris un tel essor qu'elle dispose même d'un salon professionnel qui s'est tenu mi-avril à Paris.

Si ce mode de production n'est sans doute pas vraiment adapté pour les grands volumes, il est, en revanche, très intéressant pour la fabrication de pièces uniques et parfaitement adaptées à un besoin spécifique, comme c'est souvent le cas en rénovation.

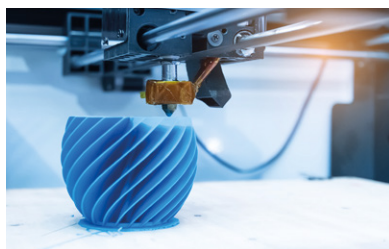
Un outil donc qui pourrait être particulièrement utile pour nos artisans.

C'est également un mode de fabrication qui peut s'avérer plus rapide dans la réalisation de certaines pièces qui nécessitent jusqu'ici plusieurs opérations successives et donc longues.

Mais pour bénéficier pleinement de tous les avantages de l'impression 3D, il faut en passer par la formation pour apprendre à utiliser ces outils et toute la chaîne qu'ils imposent : logiciel spécifique, usinage, contrôle qualité.

Reste aussi que ces imprimantes sont encore très chères et loin d'être à la portée financière des petites entreprises. Faisons le pari que ces prix baisseront rapidement compte tenu de la vitesse avec laquelle ce secteur se développe.

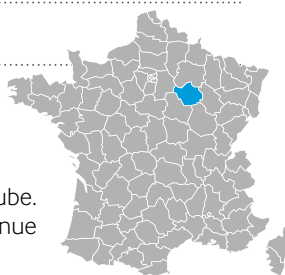
Reste enfin la question de la responsabilité et des assurances. Point essentiel à résoudre avant d'envisager de recourir à ce mode de fabrication. À suivre donc.



RÉSEAU

→ NOUVELLE PRÉSIDENTE DANS L'AUBE

Un nouveau Président a été élu à la tête de la CAPEB Aube. Il s'agit d'Angélo Paganessi. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du Réseau.



LE CSCEE LANCE LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITAT

La semaine dernière, le Président Liébus assistait au CSCEE qui s'est penché sur la manière de gérer les gros travaux à venir : introduire dans le Code de la Construction et de l'Habitat le fameux « permis de faire » instauré par la loi « Pour un État au service d'une société de confiance ». L'ensemble des acteurs de la Construction ont été réunis vendredi dernier à ce sujet. En effet, le CSCEE sera consulté par l'État pour la rédaction des ordonnances qui permettront la mise en œuvre de ce nouveau permis de faire. On rappellera que le permis de faire vise à autoriser les maîtres d'ouvrage à déroger aux normes de construction à condition de démontrer qu'ils en atteignent les objectifs sous-jacents.

Une première ordonnance, attendue dans les 3 mois suivant la promulgation de la loi, devrait inscrire ce principe dans le marbre et une seconde ordonnance concrétisera la réécriture du code de la construction et de l'habitat en objectifs de résultats.

Cette dernière ordonnance devrait être publiée dans un an. Or, pour le CSCEE et pour la CAPEB, ce délai est trop court pour que les expérimentations soient suffisantes et réellement instructives. Il faut à minima un délai de 18 ou 24 mois.

Les premiers groupes de travail constitués par le Conseil supérieur de la construction ont d'ores et déjà commencé à travailler.

PLÉNIÈRE DU CESE

La plénière du Comité Economique et Social Européen a été l'occasion de l'élection des Présidents de groupe et du Président du CESE. Le Président Liébus participait bien entendu à cette plénière.

CONFÉRENCE DE PRESSE

Le Président Liébus a tenu une conférence de presse ce vendredi 20 avril pour présenter la dernière note de conjoncture et évoquer les principaux sujets d'actualité.

(Suite de la p. 1)

En l'occurrence, la remise en cause du CITE le recalibrage du dispositif Pinel et du PTZ + ne sont évidemment pas des bons signes, sans parler de la transformation en 2019 du CITE en une prime qui ne devra pas être l'occasion

d'un nouveau coup de rabot. Pour la CAPEB, bien au contraire, il s'agira de réintroduire, en particulier, les menuiseries dans ce dispositif. Rappelons que les particuliers ont besoin de stabilité, de transparence et de simplicité. C'est

pourquoi la CAPEB continue de plaider pour une harmonisation des modalités d'accès aux différents dispositifs ainsi que pour la réalisation de campagnes d'information grand public incitant les ménages à réaliser des travaux.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018